



DOSSIER DE PRESSE

RD8 OPERATION ELAGAGE-BROYAGE
PARTENARIAT CONSEIL GENERAL FEDERATION DES CUMA

Vendredi 23 mars 2012

RD8 : un chantier pilote

Une opération de sécurité

La plantation d'arbres d'alignement située en bordure de la RD8, entre le col du Massoubre (Le Mas d'Artiges) et le carrefour avec la RD19 (Féniers) est arrivée à maturité et peut présenter un danger pour les usagers de la route. Composée de 120 hêtres et 220 résineux, elle fait l'objet d'une opération d'abattage depuis le 19 mars et jusqu'au 6 avril 2012.

Après une visite sur le site avec les représentants des communes de Féniers et du Mas d'Artiges, de la Direction départementale des Territoires et du CAUE qui a permis de préciser les dispositions à prendre pour pouvoir procéder à l'abattage de ces arbres tout en préservant au maximum l'aspect paysager du secteur, le Conseil Général a lancé une consultation pour la vente des arbres. Le montant ainsi dégagé permet de financer, d'une part le rabotage des souches, d'autre part la plantation d'arbres sur des délaissés dans le même secteur, cette dernière opération se déroulant sur les conseils du CAUE (définition des zones de plantation et choix des essences).

Une opération de valorisation des déchets

Opérant sur des parcelles lui appartenant, le Conseil Général va, certes, procéder à la vente des fûts issus de l'abattage. Mais il a également souhaité réaliser une opération de valorisation des déchets (branches), ce qu'il ne peut pas faire dans le cadre des chantiers classiques d'élagage où les branches ne lui appartiennent pas. C'est ainsi que s'est noué un partenariat avec la CUMA locale et la CUMA23, via la Fédération départementale des CUMA (coopératives d'utilisation du matériel agricole).

Au fur et à mesure du chantier, les branches sont stockées par la CUMA locale, dans le but de réutiliser ultérieurement ces matériaux sous forme de plaquettes, au profit des agriculteurs locaux. La location du matériel nécessaire à cette opération de stockage (manuscopique) est financée par le Conseil Général. Lorsque le chantier d'abattage aura été réalisé et le stockage de la totalité des déchets effectué, la réalisation des plaquettes pourra se faire, via une opération de broyage réalisée par la CUMA23, propriétaire d'un broyeur de végétaux. A noter que ce broyeur, le seul de ce calibre dans le département, a été en partie financé par le Conseil Général, dans le cadre de ses aides à l'équipement des CUMA.

Les plaquettes sont destinées à deux usages : d'une part comme combustible dans les chaufferies des exploitations, d'autre part comme litière (associé à de la paille) pour les bêtes.

Plaquettes : une filière

Une technique simple

Le déchetage consiste à réduire les branches en de petits fragments appelés « plaquettes ». Cette technique simplifie la récolte du bois de chauffage, en réduisant le temps de chantier. Elle permet, en outre, la production d'un combustible facile d'emploi, contribuant à valoriser l'ensemble du bois disponible dans une exploitation.

Une ressource énergétique pour les agriculteurs

La fabrication de plaquettes issues des déchets de bois s'inscrit dans la logique des filières des sources d'énergie alternatives. Ces nouvelles formes de valorisations énergétiques des productions agricoles peuvent permettre de constituer un complément de revenu pour les exploitations, le bois étant par ailleurs une ressource compétitive et directement liée au développement local et à l'entretien du territoire.

C'est la raison pour laquelle la CUMA 23 s'est résolument engagée dans cette filière. La CUMA 23 a investi sur une déchiqueteuse (broyeur), un tracteur, et formé une équipe de salariés. Elle propose ainsi une prestation complète sur le territoire départemental, avec planning de déplacements.

Une alternative au paillage

L'utilisation des plaquettes issues du déchetage ne concerne pas seulement les chaufferies des exploitations, même si c'est la plus pertinente d'un point de vue économique. En effet, les plaquettes peuvent également être utilisées en remplacement d'un tiers de la paille dans les litières pour le bétail.

Si elle est marginale par rapport à la filière chauffage (4000 m³ pour 35 agriculteurs), elle peut être économiquement intéressante quand le prix de la tonne de paille est particulièrement élevé et en fonction de l'importance du troupeau.

Quelques chiffres

Mise en place au printemps 2010 pour un investissement de l'ordre de 200.000 €, cette activité de la CUMA23 a déjà produit un volume de travail de 9.500 m³ en 2011, chez 85 agriculteurs.

Performance de la machine : 20 m³ de plaquettes par heure.

Coût moyen de la prestation : 8,5 €/ m³ de plaquettes.